



## **CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL**

**FEDERATION CNT-PTT DES ACTIVITES POSTALES,  
DU COURRIER ET DES TELECOMMUNICATIONS.**

**Adresse postale : Bourse du travail, Espace MANDELA  
82, Boulevard du général Leclerc 95100 ARGENTEUIL.**

**E-mail : [fede.ptt@cnt-f.org](mailto:fede.ptt@cnt-f.org)**

**Tel : 06 52 93 90 88**

### **COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE UNITAIRE AU SIEGE DE LA POSTE LE 3 DECEMBRE 2013 DANS LE CADRE DE LA JOURNEE D' ACTIONS POUR LA RECONNAISSANCE DES DROITS DES RECLASSES.**

Le 3 décembre 2013 avait lieu une journée d'actions consacrée à la situation des Reclassés. Pour information des jeunes agents il faut rappeler qu'en 1993 la Poste a mis en place une nouvelle classification, chacun ayant le choix d'accepter ces nouvelles grilles ou de conserver leur grade d'origine, dit grade de reclassement. Puis la Poste a bloqué pour ces personnes toute possibilité de carrière, situation qui dure depuis 20ans et qui concerne environ 6000 personnes.

Le 3 Décembre ont eu lieu des rassemblements à l'appel des syndicats SUD-PTT, FO-COM, CGT, CNT et des associations de Reclassés comme l'ADIFE, le SDF, ou l'ADFE-PTT, un préavis de grève ayant été déposé. La CFDT comme la CGC ou l'Unsa n'ayant pas appelé à cette initiative ...

Avant la mobilisation de l'après-midi qui a regroupé 300 personnes devant le Sénat une délégation comprenant des représentants des Fédérations SUD, CGT, CNT et des associations ADIFE et ADFE a été reçue par Monsieur Petit, Directeur des Relations Sociales, des Règles RH et du statut, et Françoise Le Nagard, au siège de la Poste.

#### **Echanger mais ne pas négocier.**

C'est par cette introduction que le DRS a ouvert – ou en réalité fermé- la réunion. Ainsi il revoie les 6000 agents reclassés à une hypothétique négociation avec les organisations syndicales représentatives, négociation qui s'ouvrira un jour .... Ou pas.

#### **Reclassés : un état des lieux d'une situation inacceptable.**

Les différentes interventions ont montré que cette catégorie d'agents était victime de discriminations, d'une véritable ségrégation et que cette réalité était régulièrement condamnée par le Tribunal Administratif, des Parlementaires ayant apostrophé le nouveau PDG M. Wahl lors de son audition devant les commissions de l'Assemblée Nationale, précisément sur ce point.

Une légitime revendication s'impose donc : reconstitution intégrale des carrières et paiement des rappels sur le plan financier. Car si les listes d'aptitude ont été rétablies en 2009 il n'y a eu aucune remise à plat des 15 années précédentes. Ce qui est en jeu : la mise en place d'un véritable Plan de rattrapage avec la reconnaissance par une indemnisation du préjudice subi. L'interpellation des élus à l'Assemblée Nationale correspond donc à l'exigence de l'adoption d'une loi de reconstitution des carrières.

Les Associations de Reclassés ont demandé que la Poste applique la loi pour les fonctionnaires de l'Etat, et l'égalité en matière de complément Poste, gelé pour les reclassés.

## Un pseudo dialogue.

Malgré la déclaration du président Wahl devant les élus d'ouvrir des négociations sur ce point, le flou demeure. Notre interlocuteur se limitant à un échange assez vague, déclarant même qu'il n'y avait pas d'un côté des accusés et de l'autre des victimes, ce qui est assez fort en la matière car il y a bien des agents lésés et de l'autre côté des responsables qui ont appliqué une politique précise et discriminatoire. Il est clair que le Siège attend la disparition naturelle de l'espèce. Aucun calendrier n'a été annoncé.

## Poursuivre la mobilisation.

En l'état il ressort que les recours juridiques demeurent actuellement la seule possibilité d'interventions pour les reclassés. Ceci alors que le Sénat a reconnu en 2009 le droit à une reconstitution de carrière pour les agents reclassés. Nous avons une nouvelle fois une idée de ce que les dirigeants de la poste entendent par dialogue social, version, « ...cause toujours tu m'intéresses... ».

## DROIT DES RECLASSES : NE LACHONS RIEN !!!



### ..... • Contact / Adhésion

• Nom :

Prénom :

• Adresse :

Code Postal :

• Ville :

• Bureau :

• Je peux afficher les tracts et les publications CNT sur les panneaux d'affichage de mon lieu de travail.

• Je peux distribuer les tracts et les revendications du syndicat CNT sur mon lieu de travail.

• A retourner à notre adresse postale ou par mail. Vous pouvez également nous écrire pour recevoir 3 numéros gratuits du Combat Syndicaliste, mensuel de la CNT.